



Campagne de sensibilisation et de soutien
© ONG Conseil

« Bilan financier »

Des comptes certifiés pour une gestion transparente

La diversité des ressources au service des actions

Le résultat : la LPO a enregistré un excédent de 886 k€ lors de l'exercice 2017. Après le résultat excédentaire de 2016 (+ 524 k€), la LPO confirme sa bonne santé financière après les années 2014 et 2015 qui affichaient des déficits. Ce résultat est dû à une forte hausse des produits (+10 %) supérieure à une évolution maîtrisée des charges (+7 %). Avec un niveau global de produits s'élevant à 15 548 k€ pour 14 662 k€ de charges, jamais la LPO n'a enregistré un tel volume budgétaire.

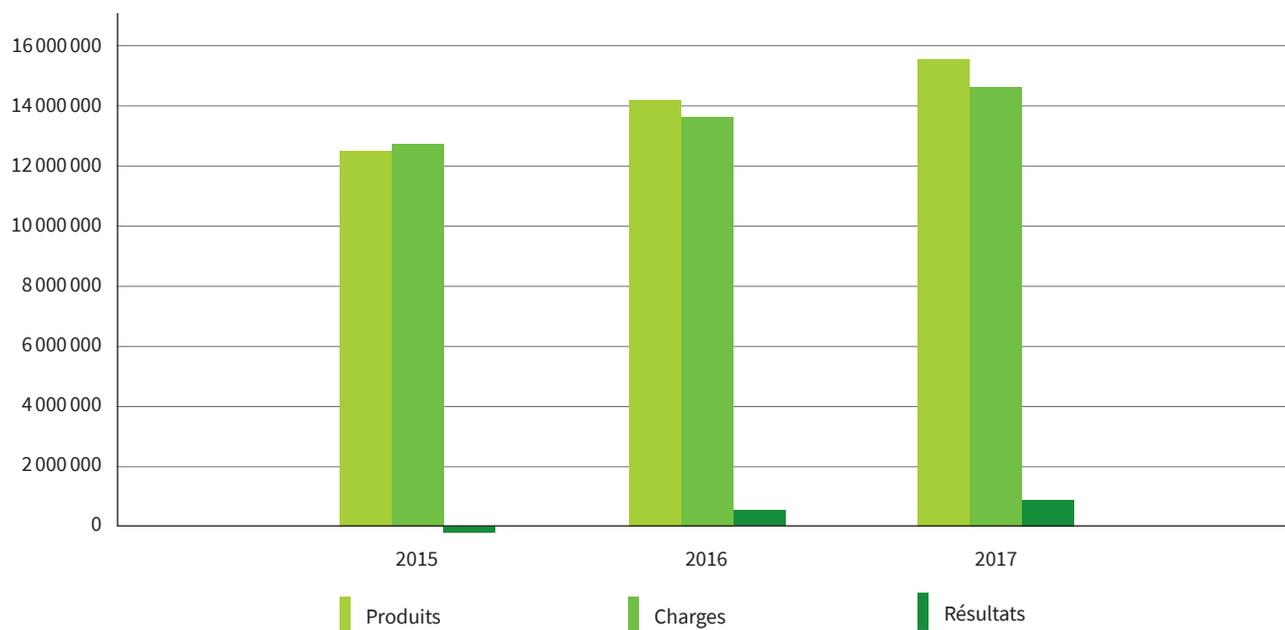
Les produits : si l'une des forces de la LPO réside dans son indépendance et donc sa liberté d'agir selon les enjeux prioritaires de la biodiversité, elle le doit avant tout à la diversité de ses ressources. Et l'exercice 2017 a permis de conforter cette autonomie avec la croissance de nombreuses sources de financement. À commencer par les produits issus des legs qui s'élèvent à plus de 2,2 M€, soit + 500 k€ versus 2016. Mais aussi les partenariats/mécénats (+29 %), les dons (+ 14 %), les ventes de la Boutique LPO (+ 10 %), ou encore les cotisations de ses adhérents (+3 %).

Toutefois, si la forte croissance des produits en 2017 est portée par les ressources privées, celles issues du secteur public sont également en croissance : avec un montant global de 5 376 k€, elles enregistrent une hausse de 329 k€.

Les charges : les charges ont donc augmenté de 7 % pour s'établir à 14 662 k€. Cette évolution correspond essentiellement à des dépenses engendrées par le développement d'actions, et par davantage de charges salariales mobilisées pour les mettre en place. La masse salariale a ainsi cru de 327 k€ pour atteindre 6 782 k€ en 2017. Elle constitue 46 % du budget de charges contre 50 % en 2016.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2017 ont fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux Comptes de la LPO, M Arnaud Bernard, du Cabinet SLG Expertise. Au regard des règles et principes comptables français, la certification atteste que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la LPO France à la fin de l'exercice. Elle atteste également de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association.

Les chiffres présentés sont ceux de la LPO France ; les associations locales LPO, entités juridiquement indépendantes, établissent leurs propres comptes.



Évolution du budget de la LPO entre 2015 et 2017

	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2017
Produits d'exploitation	11 701	13 362	14 925
Charges d'exploitation	12 230	13 067	14 039
Résultat d'exploitation courant	- 529	+ 295	+ 886
Résultat financier	- 8	- 3	+ 14
Résultat exceptionnel	217	198	208
Impôt sur les sociétés (-)	- 35	- 7	- 20
Report fonds dédiés	+ 148	+ 42	- 201
Résultat de l'exercice : excédent (+) ou déficit (-)	- 206	+ 524	+ 886

Compte de résultat en milliers d'euros

Le financement des actions

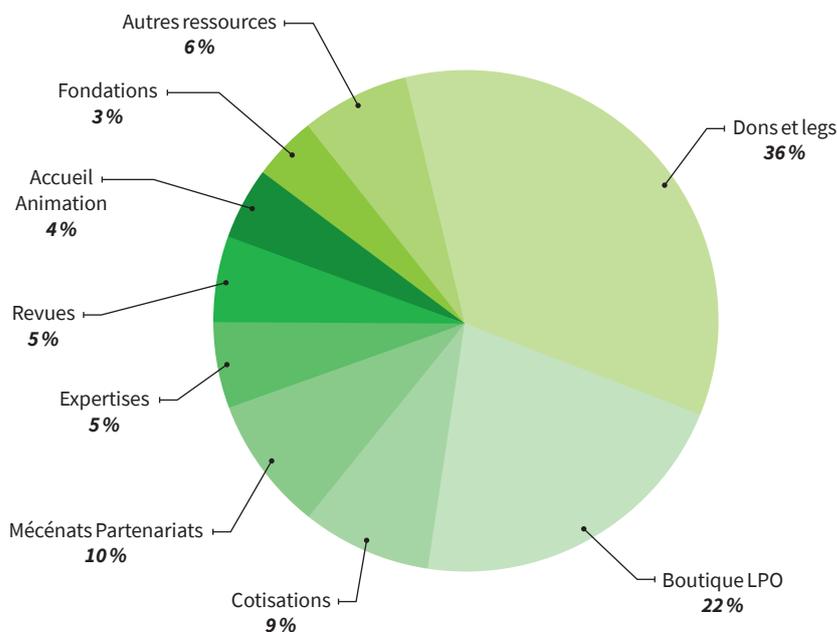
Comme en 2016, la LPO a affecté directement 87 % de ses ressources à ses actions de terrain, soit 12 239 K€ (+ 869 k€). Les frais de fonctionnement passent de 7,8 % à 8,7 %, soit 1 231 k€ affectés à diverses charges administratives (loyers, gestion financière et des ressources humaines etc.). Enfin les frais de collecte s'élèvent à 4,3 % traduisant la volonté de la LPO de consolider son indépendance en recherchant le soutien de citoyens partageant son engagement en faveur de la biodiversité.

La part des ressources privées de la LPO dans le budget 2017 continue à progresser pour passer à 65 % (63 % en 2016) et atteindre 9 823 k€. Plus de la moitié de ces ressources sont constituée des dons et legs (36 %), et des ventes de sa Boutique (22 %). Les ressources publiques représentent donc 35 % des produits perçus par la LPO, soit 5 376 k€ contre 5 047 k€ en 2016 (essentiellement en provenance du Ministère de l'Environnement et de l'Europe).

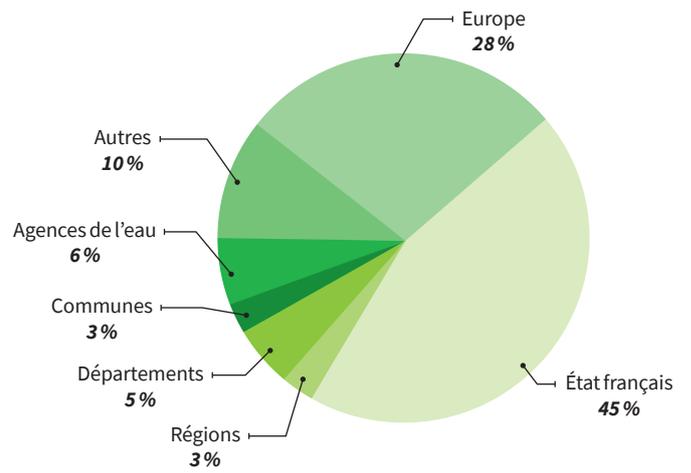
La diversité de l'origine des ressources, répartie sur de multiples financeurs publics et privés, constitue un élément fort de sécurisation financière et d'indépendance revendiquée par l'association ; elle illustre également la confiance que beaucoup, collectivités locales, entreprises ou simples citoyens, ont en la LPO pour mener à bien des actions pertinentes en faveur de la biodiversité.

Des milliers de nouveaux adhérents donateurs

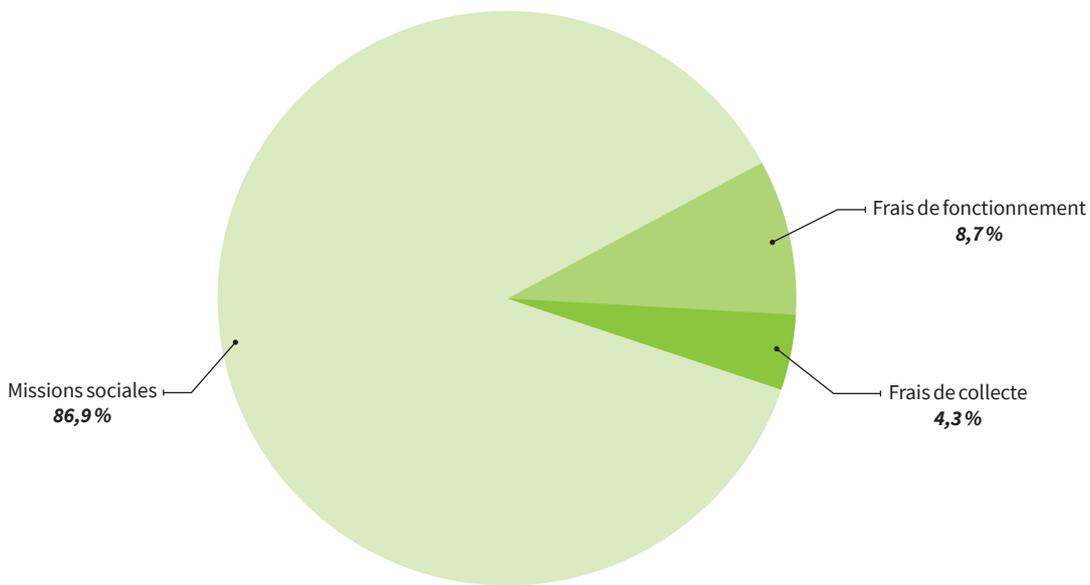
Depuis plus de trois ans, des professionnels, militants de notre cause et formés par la LPO, sillonnent la France pour aller à la rencontre de nouveaux publics. L'objectif ? Les sensibiliser à nos actions et leur proposer de nous soutenir en devenant donateur en prélèvement automatique mensuel et adhérent. En 2017, plus de 3 500 personnes ont souhaité ainsi nous accompagner sur le long terme, comprenant l'importance de nous soutenir pour développer nos actions en faveur de la protection de la nature. D'autres nous ont également rejoints suite à une sortie nature, à une rencontre avec un bénévole sur un stand... Ce sont ces milliers de nouvelles personnes, mais également tous ceux qui nous soutiennent régulièrement, lors de nos appels à dons, ou plus ponctuellement, par des donations par exemple, qui font la force de notre association et nous permettent de consolider nos ressources privées, gage d'indépendance, de liberté d'action et de parole.



Les ressources privées : 9 823 k€



Les ressources publiques : 5 376 k€

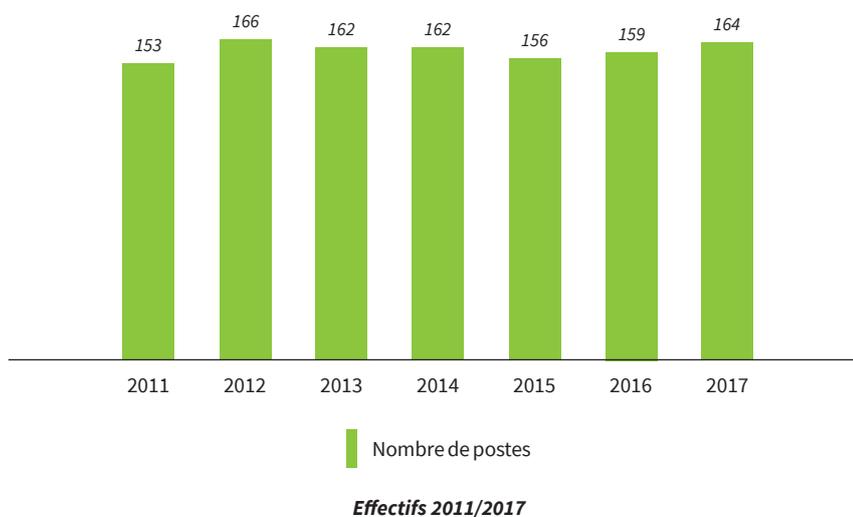


Emploi des ressources

87%

C'est le pourcentage des ressources affectées directement aux actions de la LPO !

« Bilan social »



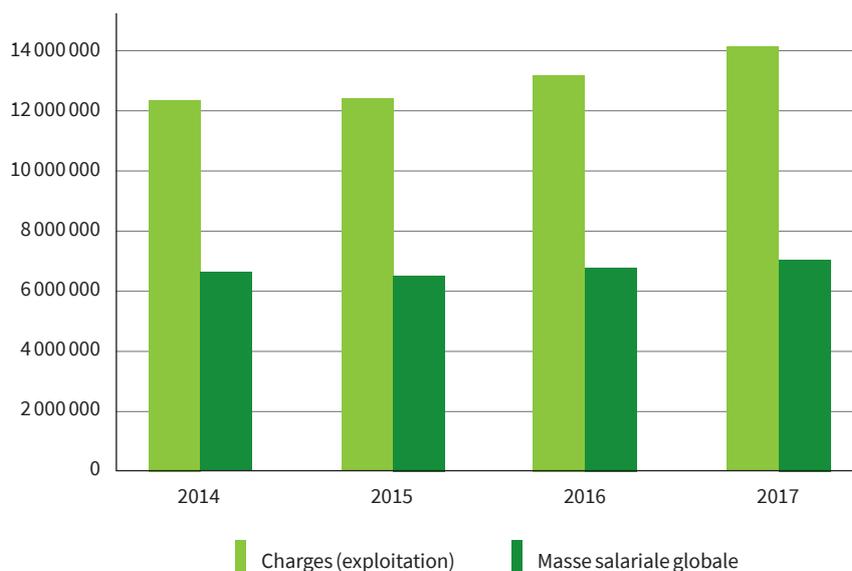
• Ressources humaines Un effectif en légère hausse

La LPO comprenait 164 salariés au 31/12/17, contre 159 salariés un an plus tôt. Cette hausse sensible s'explique par le développement de l'activité illustré par la mise en œuvre de nouveaux projets nécessitant des ressources humaines complémentaires. Au-delà des salariés, la LPO c'est aussi l'accueil en 2017 de 71 stagiaires (pour 357,5 semaines de stages) et de 41 volontaires en service civique (sur la base de missions de 8 mois en moyenne).

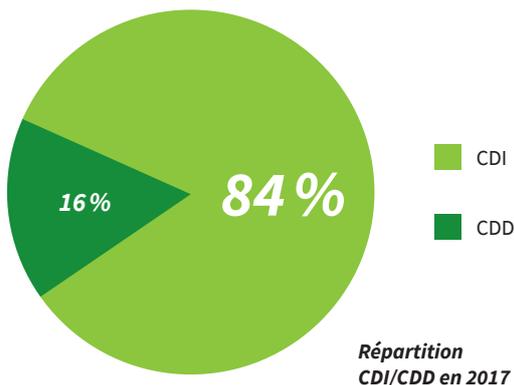
• Budget

Une masse salariale en légère hausse

La masse salariale brute chargée s'élève à 6 788 k€ contre 6 455 k€ en 2016. Toutefois, la part de la masse salariale dans le budget continue à diminuer en atteignant 46 % des charges d'exploitation (contre 49,4 % en 2016). Il y a donc une maîtrise des frais de personnel car ceux-ci augmentent moins vite que le budget.



Évolution 2014/2017 du poids de la masse salariale



• Contrats

Une sécurisation de l'emploi

Au 31 décembre, l'effectif de la LPO était constitué de 138 Contrats à Durée Indéterminée (CDI) et de 26 Contrats à Durée Déterminée (CDD). Les CDI représentaient 84% des contrats au 31/12/17, contre 89% fin 2016. Par ailleurs, 20 salariés travaillent à temps partiel dont 6 indiquent le subir soit 30% des personnes concernées.

• Temps de travail

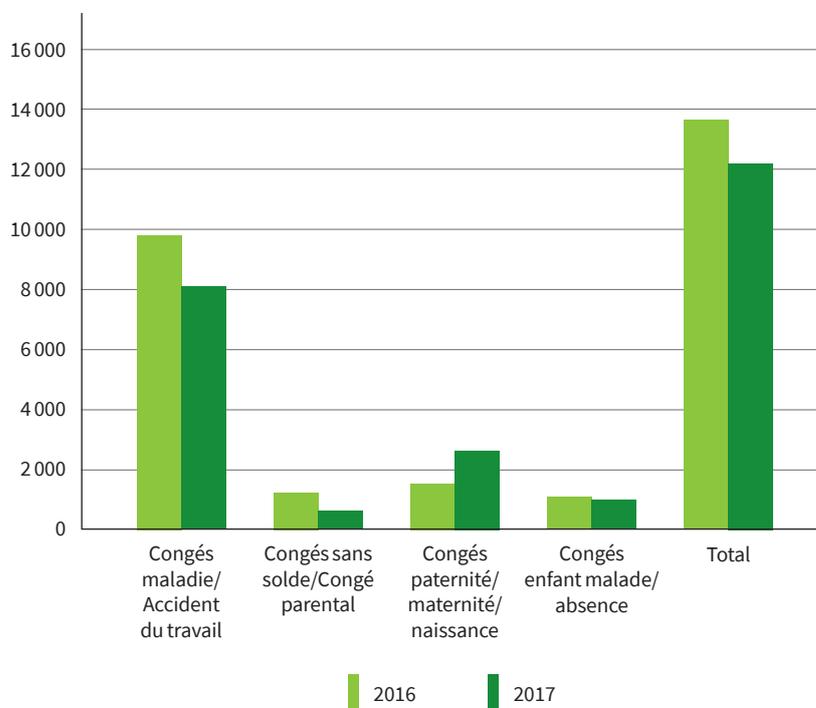
Une baisse des absences

L'ensemble des salariés de la LPO a travaillé 287 192 heures en 2017, contre 271 533 heures en 2016. Ces heures de travail ont été réalisées grâce à la contribution de 205 contrats recensés au global sur l'année.

Le nombre d'heures d'absences et congés s'est élevé à 12 281 heures en 2017, soit en légère baisse par rapport à 2016 (13 730 heures).

Ces heures sont réparties de la façon suivante : 66 % en congés maladie (8 141 heures contre 9 856 heures en 2016), 5 % en congés sans solde/parental (556 heures contre 1 204 heures en 2016), 21 % en congés naissance/maternité/paternité (2 618 heures contre 1 575 heures en 2016) et 8 % en congés enfant malade/congés exceptionnels (966 heures contre 1 095 heures en 2016).

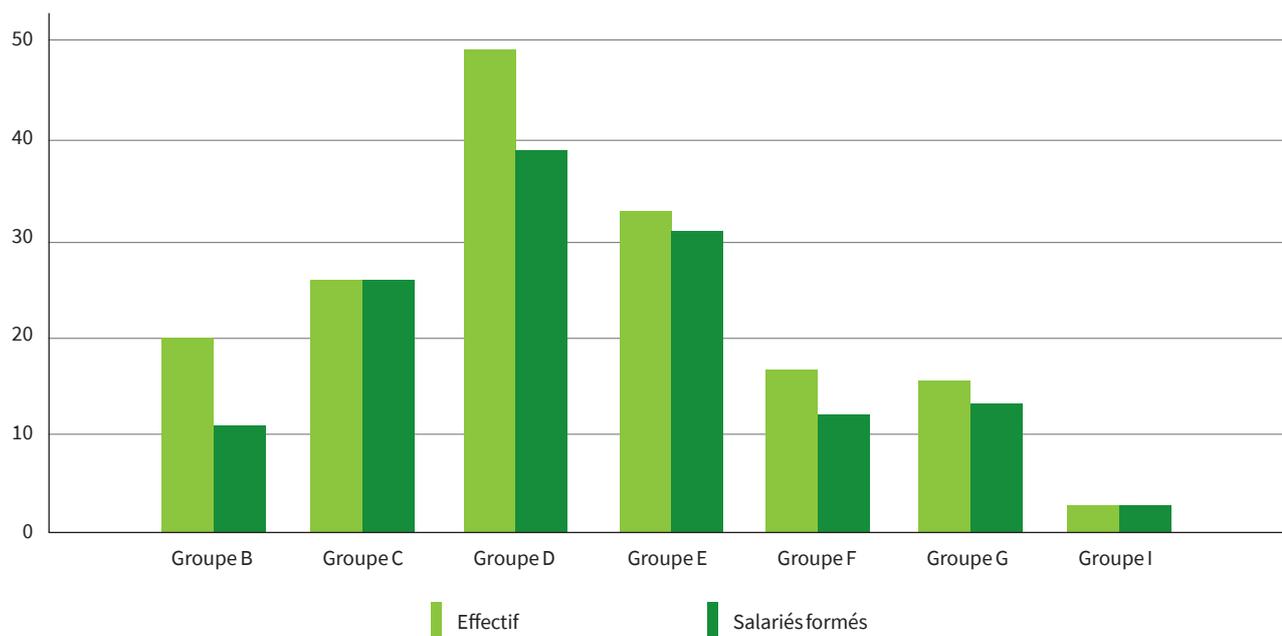
La légère baisse du nombre d'heures d'absences en 2017 est donc imputable à celle des congés maladie qui demeure toutefois supérieure à 2015 (4 851 heures).



• Salaires

Un écart entre rémunérations inférieur à 5

L'écart entre la rémunération la plus élevée et la plus basse est de 4,85, soit comparable à celui de 2016 (4,83). Dans la note sur la Politique salariale diffusée en mars 2016, la LPO s'engage à veiller à ne pas dépasser un écart de 1 à 5 entre la plus faible et la plus forte rémunération.



Salariés formés et effectif par catégorie

• Formations

Plus de 80% des salariés formés

En 2017, 136 salariés ont bénéficié d'une formation, soit 83% de l'effectif global établi au 31 décembre. Ils étaient 98 en 2016, soit 62% de l'effectif au 31 décembre.

Ces salariés ont suivi au global 272 formations pour un volume total d'heures de 5 526 (contre 3 057 heures en 2016 et 3 484 heures en 2015). Les salariés ayant bénéficié d'une formation en ont donc réalisé en moyenne 1,8 sur l'année.

Nous constatons donc une progression très importante du nombre d'heures de formations dispensées en 2017, ainsi que du nombre de bénéficiaires. Ce bilan a été évalué selon

les 8 critères intégrés dans le Plan triennal de formation 2017/2018 ; parmi lesquels celui indiquant que sur les 272 formations dispensées, seulement 8 n'entrent pas dans les thématiques prioritaires (soit 3%) définis par la LPO en lien avec son Comité d'Entreprise. Au regard de cette évaluation, la LPO constate qu'il n'y a pas d'iniquités dans l'accès des salariés aux formations, que ce soit en termes de catégories (hormis une sous-représentation des salariés de la catégorie B), de sexe, ou d'âge.

La reconnaissance du handicap

En accord avec les représentants du personnel, puis intégré au sein de sa démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) engagée en 2017, la LPO a mis en place diverses mesures visant à faciliter la reconnaissance du handicap dans l'association.

Au regard de son effectif, la LPO devait employer 9 ETP de travailleurs handicapés en 2017. Le nombre d'unités recensé à la LPO au titre de ces obligations en matière d'emploi des travailleurs handicapés s'est élevé à 11,59 (contre 7,94 en 2016, 6,01 en 2015 et 4,26 en 2014). Pour la première fois, l'association a donc dépassé le seuil d'unités de handicap qu'elle est supposée intégrer au sein de son effectif.

L'attention particulière portée sur ce sujet lors des

recrutements mais aussi les échanges instaurés avec les salariés demandeurs de conditions de travail adaptées (outil ou temps) et ayant fait la démarche d'une reconnaissance de handicap ont favorisé cette amélioration.

En 2017, les salariés reconnus RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ont ainsi pu bénéficier d'équipements adaptés à leurs handicaps (bureaux, sièges, souris (roller mouse), repos pieds, etc.).

La LPO a ainsi atteint l'objectif inscrit dans sa démarche RSE de respecter le seuil d'unité de handicap recensé dans l'association. Celle-ci doit désormais maintenir une vigilance forte sur cette thématique afin de continuer à dépasser ce seuil.